

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2025

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la Convocation : 18/06/2025
Date d'affichage : 18/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Christophe GRANGER – Laurent GAUTHIER - Jean- Michel GAMORE - Jean- Luc MONTAGNER - Mylène DELORME

Excusés : Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU – Céline POIRRIER - Alexandra CHABANIS - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-049 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour les travaux de requalification de la route de Malataverne

Monsieur le Maire rappelle que la route de Malataverne est une ancienne route départementale qui a été déclassée depuis la construction de la déviation du village. L'objectif des travaux est de requalifier cette voie en entrée de village et d'offrir un aménagement dédié à la mobilité douce en cohérence avec le Schéma Directeur Cyclable de Montélimar Agglomération (voie n°15) avec la création de 270 ml de piste cyclable et piétonne.

Ces travaux seront l'aboutissement des derniers programmes de travaux réalisés au cœur du Village. L'objectif premier est d'offrir un parcours de mobilité douce piétonnier et cyclable pour permettre de rejoindre le Village et les aménagements communaux récemment réalisés : mail des Portes de Rouny et Place de la Forge. Ils permettront également un embellissement et une sécurisation de l'entrée sud du Village.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à l'Atelier Foncier et Racines IAP pour un montant de 39 810 € HT (mission de base et missions complémentaires, taux de rémunération à 6%).

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 663 180 € HT soit 795 816 € TTC dont 77 500€ HT prévu pour la piste cyclable. La consultation est en cours avec une date de remise des offres pour le 1^{er} juillet 2025.

Les travaux débuteront en septembre 2025 pour un achèvement prévu en mars 2026.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour la réalisation de la structure est détaillé ci-après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat - Fonds Vert pour la partie piste cyclable	Demande à formuler	19 375 €

Département de la Drôme (PCT 2026)	Demande à formuler	140 598€
Fonds de concours Montélimar Agglo sur le schéma directeur cyclable	Demande à formuler	21 312.50€
Sous-total des aides publiques		181 285.50€
Part du demandeur	Fonds propres ou emprunt	521 704.50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour les travaux de requalification de la route de Malataverne
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 11

CONTRE : 0



Yves COURBIS,

Maire

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

